

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mars 2018

Le douze mars deux mil dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur TAVERNIER Pierre, Maire.

Etaient présents : Sylvie BOYAT, Murielle LAROCLETTE, Jean BUGNANO, Didier CHANDAVOINE, Frédéric DENUELLE, François DESTORS, Philippe JAMBON, et Pierre TAVERNIER.

Excusé ayant donné pouvoir : Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON

Secrétaire de séance : Sylvie BOYAT

## **Informations de Monsieur le Maire**

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

## **Débat d'Orientation Budgétaire**

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget 2018 prévisionnel de fonctionnement ainsi que celui d'investissement. Le Conseil Municipal valide les propositions.

## **Restaurant Dargaud**

Monsieur le Maire rappelle qu'un point financier a été réalisé avec l'expert-comptable qui gère le Restaurant Dargaud. Ce point financier confirme les informations précédentes. Le chiffre d'affaires, malgré la réduction de loyers accordée par le Conseil Municipal, n'a pas été suffisant pour faire face à l'ensemble des charges fixes et d'assurer chaque mois la rémunération minimale prévue pour le salarié et la gérante.

Le Conseil Municipal estime qu'il est dans l'intérêt mutuel de la Commune et des exploitants de parvenir à traverser ce démarrage difficile.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 8 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention

- **DECIDE** d'accorder à la locataire-gérante une remise de 80 % sur les loyers de Mars et Avril 2018 soit un montant de 1392.00 € T.T.C.
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents concernant cette décision

Monsieur Chandavoine, Conseiller Municipal, fait savoir au Conseil qu'il souhaite que son opposition à cette décision soit indiquée dans le compte rendu.

## **Personnel**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création de quatre emplois :

- 2 emplois - adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi - adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi – adjoint d’animation principal de 2<sup>ème</sup> classe

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DECIDE** la création, à compter du 12 mars 2018 de deux emplois permanents à temps complet d’adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- **DECIDE** la création, à compter du 12 mars 2018 d’un emploi permanent à temps complet d’adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- **DECIDE** la création, à compter du 12 mars 2018 d’un emploi à temps non complet d’adjoint d’animation principal de 2<sup>ème</sup> classe pour 38 heures hebdomadaires soit 29,60/35<sup>ème</sup> annualisé ;
- **PRECISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l’exercice.

### Caserne

Monsieur le Maire rappelle que les locaux sis à Emeringes et Juliéas utilisés actuellement par le groupement de sapeurs-pompiers volontaires qui assurent les missions relatives aux services d’incendie et de secours sur les quatre communes Cenves, Emeringes, Jullié, Juliéas sont vétustes et inadaptés et présentent même des risques pour les pompiers eux-mêmes et pour l’environnement.

Les quatre communes se sont regroupées et ont obtenu une aide du SDIS du Rhône et souhaitent donner suite à ce projet de construction d’une caserne de pompiers sur la Commune d’Emeringes.

La Commune d’Emeringes sera l’interlocuteur financier auprès du SDMIS.

Les Communes s’engagent à participer au financement restant à charge (160 000 €) de la contribution fixée de la façon suivante :

Pour moitié à parité entre les quatre communes

Pour moitié au prorata du nombre d’habitants de chaque commue selon les derniers chiffres disponibles de l’INSEE

Les travaux liés à la viabilisation (en plus de la contribution) seront supportés par les communes et répartis à parité entre les quatre communes, le SDMIS faisant son affaire de la viabilisation interne de la parcelle.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention relative à la construction de cette caserne établi entre les quatre Communes.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** l’exposé de Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** le projet de financement tel que décrit dans l’exposé,
- **PRECISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l’exercice,
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette décision

### Voirie

Sans objet

### Bail précaire appartement communal (au-dessus école)

Le Conseil Municipal est favorable au renouvellement du bail sous réserve de vérification par Monsieur le Maire que le locataire soit à jour de ses loyers.

## **Décisions modificatives – virements de crédits**

Sans objet

## **Questions diverses**

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de l'Ordre des Avocats de Villefranche sur Saône concernant la réforme de la carte judiciaire et l'avenir du barreau.  
L'ordre des avocats interpelle les élus pour le maintien du Tribunal de Grande Instance de Villefranche sur Saône et des juridictions rattachées. Après un tour de table, les élus sont favorables au maintien du TGI et souhaitent s'associer à la démarche. Un projet de vœux sera rédigé lors du prochain Conseil Municipal.

Fin de la réunion à 21h30